

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 4 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Septembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. D'ORAZIO	à	M. LE MAIRE

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme SUSINI, MM. BERNARDI, COMBARET, TOMI, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 4 Octobre 2012

Délibération N°2012 / 222

Animations pour le jeune public 2012-2013.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des actions prévues et inscrites dans la convention culture signée avec la Collectivité Territoriale de Corse, le Palais Fesch-musée des Beaux-arts souhaite proposer pour la période scolaire 2012-2013 une série d'animations en direction du jeune public et du public adolescent.

Contes au musée

Afin de diversifier les animations déjà en place comme les ateliers de pratiques artistiques, le Palais Fesch propose aux enfants à partir de six ans, un rendez-vous avec le conte deux fois par mois le mercredi après-midi. En effet, l'approche des œuvres par l'art de raconter des histoires est une facette intéressante à exploiter, d'autant plus que des expériences ponctuelles ont montré qu'il y avait un public très favorable et demandeur de ce genre de manifestation.

Cette animation sera confiée à des conteurs professionnels qui ont déjà travaillé sur la collection du musée. Elle pourra être déclinée pour les tous petits (4 et 5 ans) mais assortie de jeux pendant les vacances de Noël, d'hiver et de printemps.

Visites enfants-parents les samedis

Les visites du musée conçues pour découvrir l'art en famille auront lieu désormais les samedis après-midi au lieu du mercredi afin d'élargir les propositions d'activités culturelles en fin de semaine. L'animatrice accompagnera les familles deux fois par mois comme cela se fait depuis une année.

La nouveauté sera de conduire une troisième visite qui sera complétée par une réalisation en atelier guidée par un plasticien en lien avec la thématique du jour. Pour cette activité, il sera demandé une participation par famille de 5€ (entre 2 et 3 personnes) ou de 7€ (au dessus de 3 personnes).

Rencontre avec les artistes d'aujourd'hui

Dans le cadre de l'exposition de l'hiver 2012-2013, le Palais Fesch souhaite accueillir une fois par mois des artistes d'art contemporain, dont les œuvres achetées par le FRAC seront présentes au musée et en relation avec les tableaux anciens. Cette invitation permettra aux artistes de parler de leur travail, de le positionner par rapport à l'art ancien. Ce rendez-vous ne sera pas une conférence, mais un moment d'échange convivial sur l'art de notre temps en Corse particulièrement et l'impact qu'a eu sur lui l'art ancien. Il s'agira d'inviter un ou deux artistes qui mèneront les discussions.

Il serait prévu trois rendez-vous.

Une communication sera prévue en direction des collèges, des lycées et de l'université, ainsi qu'une campagne au sens plus large pour informer la population de cet événement.

Budget prévisionnel :

	Dépenses	Recettes	
		Ville d'Ajaccio 30%	Collectivité Territoriale 70%
Contes au musée	4000€	1200€	2800€
Visites enfants-parents les samedis	1600€	480€	1120€
Rencontre avec les artistes	4500€	1350€	3150€
Total	10100€	3030€	7070€

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver la mise en œuvre de ces animations.

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 octobre 2012

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la mise en œuvre des animations en direction du jeune public et du public adolescent, telles qu'exposées ci-dessus..

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
A solliciter auprès de la CTC, les subventions correspondantes.

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012 et seront proposés à l'inscription du BP 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
(Suivent les signatures)
02A-212000046-20121004-2012_222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2012

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI